

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Délibération n° D-2021-246

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 22/06/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 05/07/2021

OPAH Communautaire de l'Agglomération Niortaise 2018-2022
- Attribution de subventions

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUITRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méлина TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur François GIBERT, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction Action Coeur de Ville

**OPAH Communautaire de l'Agglomération Niortaise
2018-2022 - Attribution de subventions**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 5 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5% du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose en parallèle de subventionner, à hauteur de 30% du montant hors taxes dans la limite de 1 500,00 €, les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précitées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après agrément par l'ANAH locale, de 4 dossiers de propriétaire bailleur justifiant de travaux lourds et de deux logements dégradés, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires un montant prévisionnel total de subventions de 141 764,86 € détaillé dans le tableau ci-joint :

	Dispositif	Nombre de logements	Type de projet	Montant des subventions ANAH en €	Montant des subventions Niort Agglo en €	Montant des subventions Commune de Niort en €	TOTAL subventions en €
Logement 1	OPAH RU	1	PB Travaux lourds	18 510,07	10 672,39	3 382,36	32 564,82
Logement 2	OPAH RU	1	PB Logement dégradé	14 700,00	10 560,00	2 640,00	27 900,00
Logement 3	OPAH RU	1	PB Travaux lourds	24 213,94	15 693,68	3 173,42	43 081,04
Logement 4	OPAH RU	1	PB Logement dégradé	17 110,50	16 587,60	4 521,90	38 219,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider l'engagement de la Ville de Niort pour la somme de 13 717,68 € ;

- autoriser le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'ANAH.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

OPAH Niort Agglo - Demande de paiement des subventions

Propriétaire	Adresse	Adresse des logements aidés	Dispositif	Date d'agrément Anah	Nombre de logements	Surface du logement	Type de projet	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	Gain carbone	Dépense subventionnée par ANAH	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Montant des subventions Niort Agglo	Taux/prime Niort Agglo	Montant des subventions Commune de Niort	Taux/prime commune	TOTAL subventions
		16 rue de l'Huilerie 79 000 NIORT	OPAH RU	08/13/19	1	44,83	PB Travaux lourds	118 647 €	38%	93%	48 600,20 €	18 510,07 €	35%+ASE 2000€	10 672,39 €	20% (9720,04€) + prime façade (952,35€)	3 382,36 €	5% (2 430€) + prime façade (952,35€)	32 564,82 €
		20 rue Paul Bert 79000 NIORT	OPAH RU		1	64,4	PB Logement dégradé	75 628 €	44%	86%	52 800,00 €	14 700,00 €	25%+ASE 1500€	10 560,00 €	20%	2 640,00 €	5%	27 900,00 €
		11 rue Victor Hugo 79 000 NIORT	OPAH RU		1	83,75	PB Travaux lourds	92 948€	37%	47%	63 468,39 €	24 213,94 €	35%+ASE 2000€	15 693,68 €	20% + prime vacance	3 173,42 €	5%	43 081,04 €
		130 rue de la Burgonce 79000 NIORT	OPAH RU		1	89,71	PB Logement dégradé	86,349.65 €	63%	64%	60 438,00 €	17 109,50 €	35%+ASE 2000€	16 587,60 €	20% + prime vacance (3000€) + prime façade 1 500€	4 521,90 €	5% + prime façade 1 500€	38 219,00 €